



Congé imposé

Par Maria3793

Bonjour,

Mon employeur organise une journée des collaborateurs qui réunira plus de 300 personnes.

Certains salariés ne souhaitent pas y participer compte tenu de la situation sanitaire, d'autant plus que cette journée aura lieu le 1er juillet à la veille de leurs vacances.

L'employeur laisse le choix aux salariés d'y participer ou non et impose de poser congés à ceux qui n'y participent pas.

Est ce légal ? Le salarié peut il refuser de poser congé et venir travailler ?

Merci d'avance pour votre réponse